

PRÉ-RÈGLEMENT AUTOS / CAMIONS / MOTOS

10ème RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023



INDEX :

| | |
|---|---|
| Article 1 : Organisation Définition Programme | 3 |
| Article 2 : Réglementation | 3 |
| Article 3 : Description | 4 |
| Article 4 : Véhicules Admis | 5 |
| Article 5 : Engagement pilote - Tarifs - Inscription – Droits | 6 |

Article 1 : ORGANISATION DÉFINITION PROGRAMME

ORGANISATION

Le **10e Rallye des Pionniers Classic** est organisé par DESERTECH sous l'égide du Ministère du Tourisme marocain et de la Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles (FRMSA).

Définition

Le **10e Rallye des Pionniers Classic** est le premier Rallye organisé par DESERTECH intégrant les véhicules dits PIONNIER et CLASSIC au mode Cross Country Chrono-Classic©.

Les catégories AUTOS MOTOS CAMIONS décrites dans l'article 2 sont admises sur **10e Rallye des Pionniers Classic**.

PROGRAMME

Le Rallye aura lieu du 15 septembre 2023 au 23 septembre 2023, il sera découpé en 7 étapes pour un total de 2400 kms de pistes.

- 1er janvier 2023 : Ouverture des inscriptions « Early Birds » donnant droits à des tarifs préférentiels
- 1er mars 2023 : Sortie du règlement et ouvertures des inscriptions définitives
- 15 juillet 2023: reconnaissance définitive du parcours par les organisateurs et présentation
- 31 août 2023 : Clôtures des engagements pour toutes les catégories admises
- **1er septembre 2023 : Publication de la liste des engagés et ordre de départ de la 1ère étape (si absence de prologue) des heures de vérification techniques et administratives.**

Article 2 : RÉGLEMENTATION

REGLEMENT PARTICULIER AUTOS / CAMIONS PIONNIER Cross Country CHRONO-CLASSIC©

Catégories AUTOS admises :

PIONNIER : Véhicules du 01.01.1978 au 31.12.1989

CLASSIC : Véhicules du 01.01.1990 au 31.12.1999

Ces deux catégories incluent les véhicules de type :

C1 : Voitures Tout-Terrain de Série

C2 : Voitures Tout-Terrain de Série Améliorées

C3 : Voitures Tout-Terrain Prototypes

Open Youngtimer : Véhicule revêtant un caractère historique d'une fabrication antérieure à 2006, candidature sur dossier, acceptation à la discrétion du comité d'organisation.

Catégorie CAMION admise :

Véhicules avant 31.12.1999

C4 : Camions Tout-Terrain

RÈGLEMENT PARTICULIER MOTOS PIONNIER

Cross-Country CHRONO-CLASSIC©

Catégories des MOTOS, SIDE CAR, QUAD admises :

PIONNIER : Véhicules du 01.01.1978 au 31.12.1992

CLASSIC : Véhicules du 01.01.1993 au 31.12.2003

OPEN : Véhicules du 31.12.2003 au 31.12.2006

Une Classe « Marathon » dans la catégorie PIONNIER.

Article 3 : DESCRIPTION

DATE ET LIEU DU 10e RALLYE PIONNIERS CLASSIC :

Du 15 au 23 septembre 2023 au MAROC

POSITION DU DIRECTEUR DE COURSE : PC COURSE AU RALLYE Chaque jour à l'hôtel / aux bivouacs

POSITION DE DEPART ET D'ARRIVÉE : Départ Ouarzazate MAROC – Arrivée Agadir MAROC

POSITION DU PARC FERMÉ APRES l'ARRIVÉE : Agadir MAROC

ZONES d'ASSISTANCE : Bivouacs et zones d'assistance prévues sur le Road Book.

POSITION DE LA SALLE de PRESSE : Press Room à l'hôtel / aux bivouacs

POSITION DES PANNEAUX OFFICIELS : Secrétariat / Direction Course à l'hôtel / PC aux bivouacs

COMITÉ D'ORGANISATION

Organisateur : Philippe Rey

Directeur de course Auto / Moto / Camion: Mahmoud Essoussi

Responsable Logistique : Julien Duvaux

Contrôleur Technique : Christian Alloin

ADRESSE ORGANISATION

DESERTECH

5569 Route de Saint-Rémy

13550 Noves

Tel : +33 6 03 01 09 74

E-mail : competitors@pionniersclassic.com

Web : pionniersclassic.com

Article 4 : VÉHICULES ADMIS

CATÉGORIES AUTOS / CAMIONS ADMISES :

PIONNIER : Véhicules du 01.01.1978 au 31.12.1989

CLASSIC : Véhicules du 01.01.1990 au 31.12.1999

Ces deux catégories incluent les véhicules de type :

C1 : Voitures Tout-Terrain de Série

C2 : Voitures Tout-Terrain de Série Améliorées

C3 : Voitures Tout-Terrain Prototypes

Open Youngtimer : Véhicule revêtant un caractère historique d'une fabrication antérieure à 2006, candidature sur dossier, acceptation à la discrétion du comité d'organisation.

C4 : Camions Tout-Terrain

DÉFINITIONS :

Voitures de production de série C1 et série améliorée C2 :

Voitures au sujet desquelles a été constatée, à la demande du constructeur, la fabrication en série d'un certain nombre de voitures identiques dans une période de temps donnée, et destinées à la vente normale à la clientèle. Véhicules à quatre roues motrices. Tous les véhicules ayant été homologués en catégories C1 et C2 durant les périodes données sont admises.

Voiture de compétition C3 :

Prototypes et Voitures construites à l'unité et uniquement destinées à la compétition.

Camion Tout Terrain C4 :

Seront considéré comme camions, les véhicules d'un poids en charge excédant 3500 Kg, à huit roues maximum et à quatre roues motrices minimum.

Catégories MOTOS admises:

Sont admis les Motos, Side car, Quad de toutes marques régulièrement commercialisés ou non adaptés au tout terrain et répondant aux normes exigées par le code de la route des pays traversés.

Ces machines seront reportées en 2 catégories selon les types définis ci dessous :

Catégorie 1 PIONNIER

1.1 Moto du 01.01.1978 au 31.12.1992

1.2 Side Car du 01.01.1978 au 31.12.1992

1.3 Quad du 01.01.1978 au 31.12.1992

Catégorie 2 CLASSIC

2.1 Moto du 01.01.1993 au 31.12.2003

2.2 Side Car du 01.01.1993 au 31.12.2003

2.3 Quad du 01.01.1993 au 31.12.2003

CLASSEMENT MARATHON

Le Classement Marathon ne récompensera que les pilotes engagés dans la catégorie PIONNIER tous types confondus et qui auront terminés l'épreuve avec ces pièces identiques à celle vérifiées et gravées lors du départ : Le cadre, le moteur (carter et culasse), la fourche complète y compris le Té de Fourche le bras oscillant, les moyeux de roues.

Article 5 : ENGAGEMENT PILOTE - TARIFS - INSCRIPTION – DROITS

DROITS D'ENGAGEMENTS

Pour être prise en compte par l'Organisation, la demande d'engagement doit nécessairement porter les noms définitifs des participants la mention « lu et approuvé » et être signée. En plus, elle devra être accompagnée par la copie du virement bancaire effectué. Toute demande parvenant au secrétariat de l'épreuve non accompagnée de l'acompte demandé ne sera pas acceptée.

Par le fait d'apposer sa signature sur la demande d'engagement, le pilote se soumet aux juridictions sportives reconnues par le PIONNIERS CLASSIC 2023.

10e Rallye PIONNIERS CLASSIC – Maroc, 15 Septembre – 23 Septembre 2023

Clôture des engagements : 31 août 2023

Les règlements doivent être effectués sur le compte bancaire avant la date limite indiquée.

TITULAIRE DU COMPTE : SARL DESERTECH

IBAN : FR76 1460 7002 4570 5214 4877 258

BIC : CCBPFRPPMAR

Tarifs d'engagement – jusqu'au 31.03.2023 :

- Autos Camion : 3.800€ par équipage 2 personnes
- Motos Side Car Quad 2200 € Pionnier ou Classic / 2600 € Malle Motul
- Raid Auto 2600€ / Raid Moto : 1800€.

Tarif comprenant :

- Les Droits sportifs pour les participants
- L'assurance Responsabilité Civile organisateur
- Les repas aux bivouacs (petit-déjeuner, dîner) sur les lieux d'hébergements
- 1 nuit d'hôtel en 1/2 pension à Agadir en chambre partagée de deux personnes
- 7 nuits en bivouac
- Remise des prix
- Bracelet d'identification
- Road-Books
- Les ravitaillements en eau sur les étapes
- Stickers des véhicules pour accès Bivouacs et zones d'assistance
- Pour les assistances, l'autorisation d'intervenir sur les véhicules en course dans les zones d'assistance prévues

Tarif n'incluant pas :

- Transport aller-retour des participants et des véhicules au Maroc
- Le transport du concurrent sans véhicule d'étape en étape jusqu'à Agadir dans le cas de casse
- Licence sportive FRMSA obligatoire pour les compétiteurs
- Les carburants
- La location du matériel de tracking / sécurité
- L'achat du câble d'alimentation, des antennes et des supports pour les fixations de tous systèmes.
- Les dépenses personnelles
- Les frais de visa
- Location de téléphone satellite et appareils de communication
- Hôtels, repas et boissons autres que sur les lieux officiels
- Et en règle générale tout ce qui n'est pas repris dans la rubrique